

DELIBERATION N°4.10 DU 31 MAI 1994

relative à la composition du comité des études et à son renouvellement

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- vu la délibération n° 88.34 relative à la création du comité des études de l'agence
- vu le rapport du directeur de l'agence en date du

DECIDE

Article 1

la délibération n° 89.7 relative à la composition du comité des études de l'agence est annulée.

Article 2

La composition du comité des études est la suivante :

*Représentants du conseil d'administration de l'agence :*

M. TISSERAND  
M. RICHARD  
M. COULOMB  
M. LANDAIS  
M. TRUCHOT  
M. CAUSSIN

*Représentants de la recherche, des collectivités locales et de l'administration :*

M. BALLAY	(ENGREF)
M. BERREBI	(Département de Seine-Saint-Denis)
M. DORE	(Université de Poitiers)
M. DUFILS	(DDASS de la Manche)
M. DUMONT	(DRIRE d'Ile de France)
M. GIRARDOT	(CGE)
M. GOUSAILLES	(SIAAP)
M. LAUBIES	(Ville du Havre)
M. LECLERC	(CEMAGREF)
M. de MARSILY	(Université de Paris VII)
M. PAREYN	(Université de Caen)
M. THEVENOT	(Université de Paris XII)
M. VANDEVELDE	(CGE)
M. VILLESSOT	(CISE)

Article 3

Les membres issus du conseil d'administration sont renouvelés par cooptation une fois tous les six ans, lors des renouvellements du conseil.

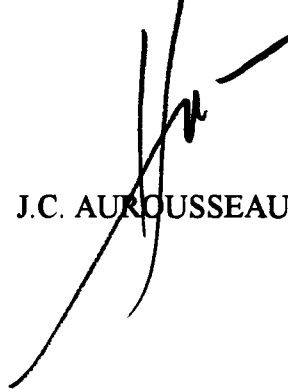
Les membres représentant la recherche, les collectivités ou l'administration sont renouvelés par cooptation une fois tous les six ans, dans la deuxième année qui suit le renouvellement du conseil. Ceci doit permettre de respecter un nombre total de membres inférieur ou égal à vingt personnes, et un équilibre global entre les représentants de la recherche publique, ceux de la recherche privée, ceux des collectivités et des industriels, et ceux de l'administration.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence



P.F. TENIERE BUCHOT

Le Président du Conseil d'Administration



J.C. AUROUSSEAU